



## Votre entreprise fait partie de la CP200?

Cefora vous aide – **sans frais\*** – à développer le potentiel de votre entreprise et de vos employé(e)s.

### Pourquoi?

Plus la palette de compétences de vos collaborateurs est étendue, plus le potentiel de croissance de votre entreprise est grand. Investissez dans votre personnel grâce à des formations ou l'une des nombreuses autres options destinées à renforcer vos collaborateurs – et donc aussi votre entreprise.

### Qui peut profiter de nos services?

- Les entreprises de la CP200
- Les (futur(e)s) employé(e)s de la CP200

### Quels sont vos avantages?

Découvrez nos services d'accompagnement à l'orientation professionnelle et de développement de compétences.

**Des formations transversales**  
(accès à plus de 400 formations)

**Des primes** à la formation en dehors de Cefora

**La formation en alternance**  
(accessible à toutes les personnes qui souhaitent obtenir son CESS)

**De l'aide au recrutement de stagiaires**  
(formés sur des métiers en pénurie)

**Aide à l'outplacement**

**Jobfit** un coaching professionnel axé sur le développement des talents

\* Les services de Cefora sont prépayés, c'est pourquoi **vous en bénéficiez sans frais**. Nous le devons aux plus de 60 000 entreprises et 500 000 employé(e)s qui font partie de la Commission Paritaire 200. Avec l'ensemble des partenaires sociaux, ils financent nos services avec une partie de leur contribution annuelle. Un système efficace basé sur la solidarité.



**Des questions? Envie qu'on vous explique cela plus en détail?**  
Demandez les conseils de nos Customer Success Managers et planifiez un rdv ([cliquez ici](#))

**Vous avez des employés d'une autre CP?** Consultez ici les accords que nous avons avec les autres CP afin de voir si vous pouvez profiter de nos formations : <https://www.cevora.be/fr/faq>